

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

194644

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 6372

Société : RAM

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : JBARA

SOAD

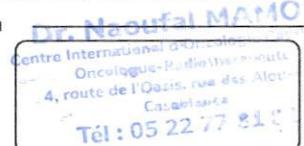
Date de naissance : 01/12/1961

Adresse : 123, Rue Abou El WAKIL KHALAF, Résidence

SEKKAT Y 6 ETAGE NR 11 Bourgogne / CASA

Tél. : 06 73 93 81 25 Total des frais engagés : 2950,00 DHS

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/11/2023

Nom et prénom du malade : J BARA SOAD Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASA

Le : 14/11/2023

Signature de : -

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/2013	123	CS	CS	Dr. Naoufal MAMOU International doctor - Caubani Oncologue - Pathologist - Specialist de l' Cancer - Chirurgie - Radiotherapie et les maladies auto-immunes 22/11/2013

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p>Laboratoire de Pathologie du Centre Boulevard Zerkouni, Casablanca Tél: 0522 225131/7 Fax: 0522 225132</p>	13/11/03	206.81	205.56

AUXILIAIRES MEDICAUX

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIBES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le 14/11/2011

↑ Jbara Lout

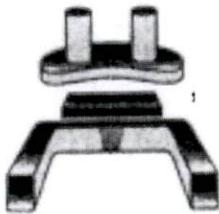
e) Releve Anapath de Pic de goutte
du Dr. Mout.

— foye
— RÉ NP
— H&N
— Li SF

Laboratoire de Pathologie
du Centre
52, Boulevard Zerkouhi - Casablanca
Tél: 0522 22 51 31 / 34
Fax: 0522 22 50 90

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028

Dr. Naoufal Mameu
Centre International d'Oncologie Casablanca
Oncologue - Radiothérapeute
Route de l'Oasis, Rue des Alouettes - Casablanca
Tél 05 22 77 81 81



Laboratoire de Pathologie du Centre

Dr. Nouhad BENKIRANE

Pr. Laila LARAQUI

Casablanca, le 12/01/2024

FACTURE N° : 24/01387

Le laboratoire vous prie de croire à l'assurance de ses meilleurs sentiments et vous présente le relevé de ses honoraires s'élevant à la somme de :

2950,00 Dhs

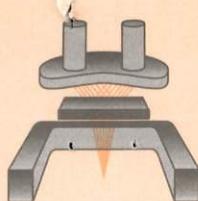
DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE DIRHAMS

Concernant les analyses exécutées le **17/11/2023**

Pour **JBARA SOAD**

Sur ordonnance du : **Dr MAMOU NAOUFAL**

*Laboratoire de Pathologie
du Centre
52, Boulevard Zerkouni, Casablanca
Tél: 0522 22 51 31/34
Fax: 0522 22 50 90*



Laboratoire de Pathologie du Centre

Dr. Nouhad BENKIRANE

Pr. Laïla LARAQUI

Casablanca, le 20/11/23

Nom & Prénom : Mme JBARA SOAD
Sur ordonnance du : Dr MAMOU NAOUFAL
Réf. : 23H11584

Prélevé le 14/11/23 et parvenu au laboratoire le : 17/11/23

Organe ou siège du prélèvement :

Renseignement(s) clinique(s) : Age : 62 ans

Bloc communiqué

ETUDE IMMUNO-HISTOCHIMIQUE

Anticorps utilisés	Tumeur étudiée	
	Intensité	%
Récepteurs d'œstrogène Clone : SP1	+++	100%
Récepteurs de progestérone Clone : PgR636	+++	35%
Anti Ki 67 Clone : PS6	+++	25%

Conclusion : Les récepteurs hormonaux sont positifs évalués à 100% pour les RE et à 35% pour les RP.

L'index de prolifération est estimé à 25%.

HERCEPT TEST

Anticorps utilisés	Score Cellules Tumorales		Score Témoin Externe		Contrôle Négatif	
	Intensité	%	Intensité	%	Intensité	%
C Erb 2 test	++	60%	3+	100%	-	0%

Conclusion : L'Hercept Test est au score 2+ dans 60% des cellules, à confirmer par FISH.

Dr Nouhad BENKIRANE
Dr BENKIRANE Pathologiste
ANATOMO - PATHOLOGISTE
52, "Boulevard Zerktouni
Tél 22.51.31.22.51.34
Tél 22.50.59 - Fax. 22.50.90